



Conseil Municipal du 13 janvier 2021



Ordre du jour

- Acompte sur la subvention 2021
 - pour l'association « les Petits Lutins
 - pour l'association « Poly'Gones »
- Transfert à la CCPA de la Taxe d'Aménagement
- Convention avec la CCPA pour la distribution des calendriers de collecte
- Tènement 1 rue du Joly – Avenant n° 1 à la convention
- Garantie d'emprunt en faveur de SFHE
- Personnel communal
 - Création de poste
 - Bons cadeaux pour départ en retraite
 - Indemnisation des congés payés non pris
- Demande de remise gracieuse auprès du Directeur Général des Finances Publiques
- Autorisation à déposer un permis de construire pour le kiosque du centre bourg
- Convention de servitude de passage 9 chemin de Laval
- Désignation d'un référent Rivière et d'un référent Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Rapports annuels SIEVA – CCPA
- Décisions prises dans le cadre de l'article 2122-22 du CGCT
- Informations diverses



Acompte sur la subvention 2021

- **Pour l'association des Petits Lutins**

Une avance de 62 000 € est proposée, soit environ 40 % du montant attribué en 2020

- **Pour l'association « Poly'Gones »**

Une avance de 20 000 € est proposée, soit environ 40 % du montant attribué en 2020

Transfert à la CCPA de la Taxe d'Aménagement

Propositions :

- ✓ Versement de 75 % de la part communale de la taxe d'aménagement à la CCPA
- ✓ Fixation du taux de cette taxe à 5 % dans les zones d'activités économique
- ✓ Maintien du taux à 4 % pour les particuliers

Convention avec la CCPA pour la distribution des calendriers de collecte

En contrepartie de la distribution des calendriers de collecte par la commune, la CCPA reverserait 0,24 € par calendrier, soit 744 €



Tènement 1 rue du Joly

Avenant n° 1

Les valeurs ci-dessous sont prévisionnelles et indiquées hors taxe

	Bilan de la convention opérationnelle primitive	Bilan actualisé au 15 janvier 2020
Coût de revient de la requalification foncière du site (A)	867 040€	867 040€
Acquisitions et frais	860 950€	860 950€
Diagnosics	3 790€	3 790€
Coût de gestion (impôt, assurance, sécurisation, etc.)	2 300€	2 300€
Montant de cession du foncier	824 440€	744 440€
Participation financière de la commune par le versement direct d'une subvention d'équilibre au bailleur*	99 440€	99 440€
Montant de la charge foncière nette pour SFHE ARCADE (C)	725 000€	645 000€

Déficit prévisionnel de l'opération (A-C) :	142 040€	222 040€
--	-----------------	-----------------

Mobilisation des fonds SRU	42 612 €	122 600
Taux de participation du fond SRU	30%	55,22%

**montant forfaitisé*

Garantie d'emprunt

- ✓ Deux garanties d'emprunt sont demandées à la commune.
la première pour un prêt d'un montant de 396 588.00 €,
la seconde pour un prêt d'un montant de 1 441 425,00 €
- ✓ Les trois garants doivent respecter le même formalisme dans la rédaction de leur acte.
- ✓ Cautionnement à :
 - 25 % par le Conseil départemental (contre 50 % auparavant)
 - 37,5 % par la CCPA (contre 25 % auparavant)
 - 37,5 % par la commune (contre 25 % auparavant)

Personnel municipal

Création de postes

- **Proposition :**
 - Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (17,5h/35h)
 - Maintien du poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 7h/35h

Personnel municipal

Bon cadeau pour un départ en retraite

- Proposition d'octroyer un bon cadeau de 500 € à un agent qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Personnel municipal

Indemnisation de congés payés non pris

- Agent parti en retraite
- 4 jours de congés payés n'ont pas été pris
- Proposition d'indemniser ces 4 jours soit 268,76 €

Demande de remise gracieuse

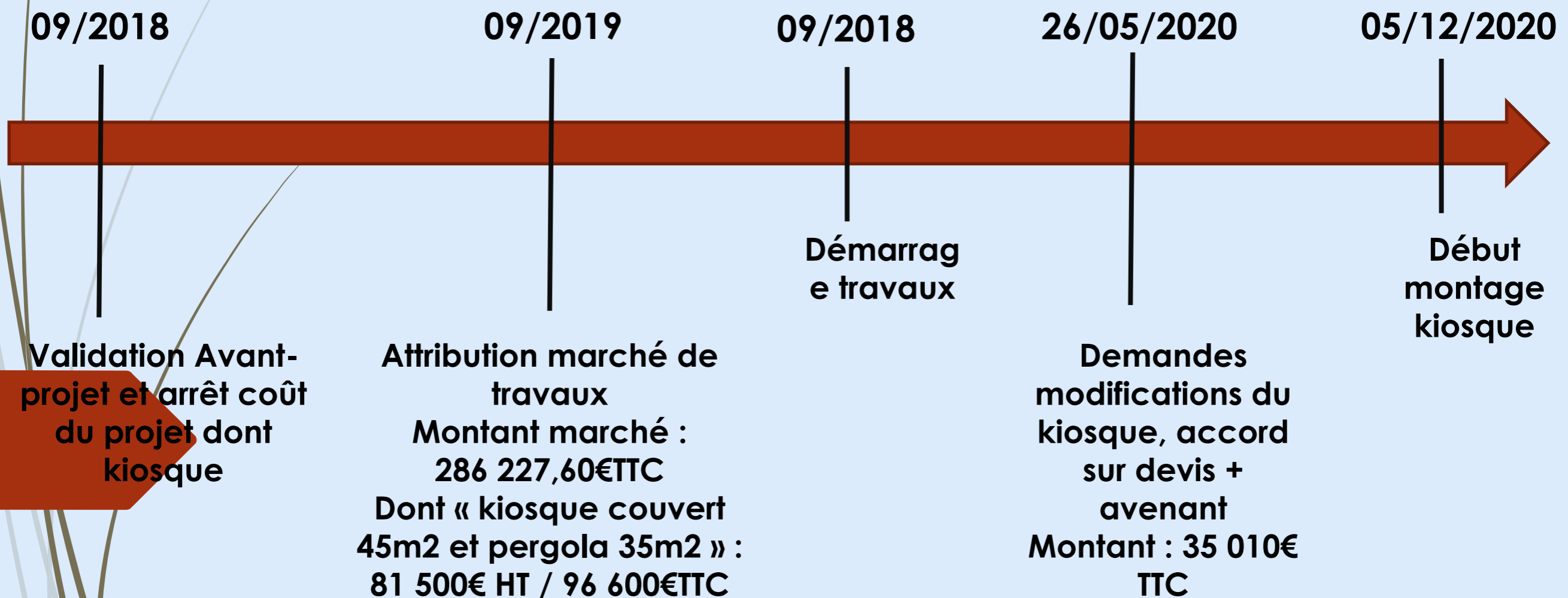
Suite à la mise en débet de la perceptrice par la chambre régionale des comptes, cette dernière demande à la commune son avis en vue de la complétude de son dossier de remise gracieuse auprès du *Ministre des Finances*



Autorisation à déposer un permis de construire pour le kiosque du centre bourg



Etapes de conception du kiosque



Pieces du marche : acte d'engagement

Marché de travaux notifié en août 2019

Montant marché (tranche ferme) :
231 342€ HT / 277 610,40€TTC
 Dont poste « kiosque couvert 45m2
 et pergola 35m2 » :
81 500€ HT / 96 600€TTC

Article 3 : Offre de prix

L'offre est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois Mo fixé au mois de juin 2019.

Elle résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération et comprend les éléments de mission de maîtrise d'oeuvre définis au C.C.A.P ainsi qu'au C.C.T.P.

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du DPGF joint à cet acte est de :

	Tranche ferme	Tranche conditionnelle 1	Tranche conditionnelle 2	Tranche conditionnelle 3
Montant hors T.V.A.	231 342,00 244 481,94	85 202,00 90 191,79	57 099,35 60 602,05	25 111,10 27 305,60
T.V.A. au taux de 19,6% 20%	46 268,40 48 896,39	17 040,20 18 038,36	11 419,81 12 120,41	5 222,22 5 461,12
Montant T.T.C	277 610,40 293 378,33	102 242,20 108 230,15	68 519,16 72 722,46	31 333,32 32 766,72

Montant T.T.C. en Lettres ~~de la tranche ferme : Deux cent quatre vingt treize mille trois cent soixante dix huit euros et trente trois centimes d'euros toutes taxes comprises~~

Variante obligatoire : Accessibilité mairie : ~~7 391 € HT Soit 8 869,20 € TTC~~

7 181 € HT soit 8 617,20 € TTC

Conformément à
la promesse consentie
(cf DQE ci joint)
sous de la négociation

Lentilly : MAPA Centre village – Requalification du Bourg – AE

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir
marché

Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilité par la délibération en
date du 11/09/2018

A LENTILLY
Le 19/08/2019



[Signature]

Pièces du marché :

Détail quantitatif estimatif

3.9	Kiosque couvert 45m ² et pergola 35m ²	ft	1	80 500,00 €	80 500,00 €
3.10	Brumisateurs yc armoire et accessoires	ft	1	5 700,00 €	5 700,00 €
3.11	Habillage borne forain existante	ft	1	1 350,00 €	1 350,00 €
3.13	Bornes type Area modèle Antarès				
a	Borne fixe contrastée PMR - h:1,10m	u	20	285,00 €	5 700,00 €
b	Borne fixe - h:0,80m	u	21	235,00 €	4 935,00 €
c	Borne amovible - h:0,95m	u	32	349,00 €	11 168,00 €
3.14	Crous inox pour bande podotactile type Area (sur béton/pierre)	mL	40	207,00 €	8 280,00 €
3.15	Marquage stationnement : crous inox diam 20	u	84	44,30 €	3 721,20 €
3.16	Pictogramme PMR métal 60x50cm	u	1	360,00 €	360,00 €
sous total MOBILIERS (HT)					186 315,20

IV REVETEMENT					
4.1	Sable stabilisé renforcé:concasé 0/8 Saint Martin de Bellerocche avec à la chaux - ép.7cm yc compactage	m ²	950	12,50 €	11 875,00 €
sous total REVETEMENT (HT)					11 875,00

TOTAL en € HT	231 342,00
iva 20 %	46 268,40 €
TOTAL en € TTC	277 610,40 €

Pièces du marché :

Bordereau des prix unitaires

N° DES PRIX	DESIGNATION DES ARTICLES	PRIX en €HT
3.9	<p>Kiosque couvert 45m² et pergola 35m²</p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, la fabrication, l'acheminement, l'implantation et la mise en œuvre d'un kiosque partiellement couvert (45m²), hauteur 3,50m, conformément au carnet de détails .</p> <p>Il se compose de deux éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une pergola en bois filante, classe 4 (hors pin autoclavé) sur l'ensemble de la structure (surface totale 90m²) - une toiture translucide type Dampalite ou équivalent, montage sur structure métallique, sur une surface de 45m² <p>L'ensemble de la charpente en acier galva sera thermolaqué (RAL blanc à définir avec la Moe) et assemblée par fixations invisibles</p> <p>Le prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> * l'établissement d'un dossier d'EXE par l'entreprise et notes de calculs de chaque ouvrage sur la base du carnet de détails et à l'aide du fichier 3D MOE * les opérations de piquetage * la réalisation de massifs d'ancrage non visibles en béton dosé à 350kg/m³ (dimensionnement à ajuster en fonction des études d'EXE) * la fabrication et mise en œuvre de poteaux verticaux en acier galva thermolaqué, section 130x130mm, hauteur 3,75m (quantité et dimensionnement à ajuster en fonction des études d'EXE). <p>Deux des poteaux intégreront les descentes EP (tuyaux PVC diam 80mm yc coude dans massif béton et raccordement sur réseau EP en attente) suivant le carnet de détails.</p> <p>Des crochets seront soudés en partie haute et basse des poteaux extérieurs pour la fixation de bâches à œillets lors des manifestations communales (hauteur d'implantation à valider avec la Mou). Fixation par platine boulonnée sur plot béton non visible (h:-10cm du niveau fini)</p> <ul style="list-style-type: none"> * la fabrication et mise en œuvre d'une charpente métallique en acier thermolaqué, profilé en U (cadre extérieur) et profil en I , hauteur 40cm (faitage) pour le support de la couverture du kiosque. Fixation sur poteaux verticaux par soudure ou manchonage + charpente poutre principale 150x150 pour partie non couverte * la fourniture et l'assemblage de traverses horizontales en acier thermolaqué, support de la pergola, section carrée 100x100mm, entraxe: 1,78m, longueur maxi totale : 8,15m. Fixation sur poutre métallique par soudure * la fourniture et le montage de la pergola filante en bastaing bois, classe 4 (hors pin autoclavé), section 40x150mm, entraxe 25cm, longueur maxi totale : 15,30m. Fixation par visserie sur plats acier en attente, soudés sur les traverses horizontales * la fourniture et mise en œuvre d'un bandeau de rive périphérique en bois, poutre classe 4 (hors pin autoclavé), section rectangulaire 60x400mm, face supérieure bise pour l'écoulement des eaux . Assemblage par âme métallique dans le bandeau de rive pour fixation invisible (équerres et panes) et soudure d'un tube métallique, section 100x100mm, pour manchonage des traverses horizontales * la fourniture et assemblage de pannes en acier thermolaqué, constituées de tubes section rectangulaire 50mm, hauteur variable (entre 10 et 25 cm) suivant le rampant de la toiture . Fixation aux poutres métalliques de la charpente par soudure ou manchonage * la fourniture et mise en œuvre d'une toiture translucide type Danpalite ou équivalent, plaque ep.4mm, teinte à définir yc pose de connecteurs ou écarteurs en polycarbonate, solin et mousse compriband pour étanchéité suivant les recommandations du fabricant. Pente de toit : 6% * la mise en place d'un chéneau en zinc, appuyé contre les poutres métalliques périphériques en U, pente 5mm/m, habillage sous face en aluminium laqué suivant le RAL défini par la Moe, yc la mise en place d'un filet inox amovible pour la protection du chéneau contre l'engorgement <p>La fabrication et la mise en œuvre devront s'avérer conformes à toutes les normes en vigueur, essais et règles de sécurité. Les détails d'assemblage et de fixation seront à faire approuver par la MOE.</p> <p><u>Le prix comprend la réalisation de prototypes sur certains points de détails pour validation. Ce prototype pourra devenir une pièce définitive si validation par la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage</u></p> <p>Le forfait : QUATRE-VINGTS MILLE CINQ CENTS EUROS</p>	80 500,00

Pièces du marché : avenant

Avenant notifié en mai 2020

Montant avenant « kiosque » :


29 175€ HT / 35 010 € TTC

Montant marché modifié :

267 698€ HT / 321 237,60€ TTC

Dont poste « kiosque couvert 45m
et pergola 35m² » :

110 675€ HT / 132 810€ TTC


Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **EXE10**
AVENANT N° 01

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune de LENTILLY
15 Rue de la Mairie
69210 LENTILLY

■ Création de prix nouveaux :

Les prix nouveaux introduits sont détaillés ci-dessous :

N° Prix	Désignation	U	Qté	PU	Montant
PN01	Extension de la couverture	Ft	1	27 500,00	27 500,00
PN02	Adaptation des travaux de génie civil pour les fondations	Ft	1	1 675,00	1 600,00

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 29 175,00
- Montant TTC : 35 010,00€
- % d'écart introduit par l'avenant : 12,23%

A: *Lentilly*, le 26/05/2020
Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire
Nicole VAGNIER

Nicole Vagnier



Visuels kiosque : plans prévus

→ marché de travaux (avant avenant)

Dimensions :

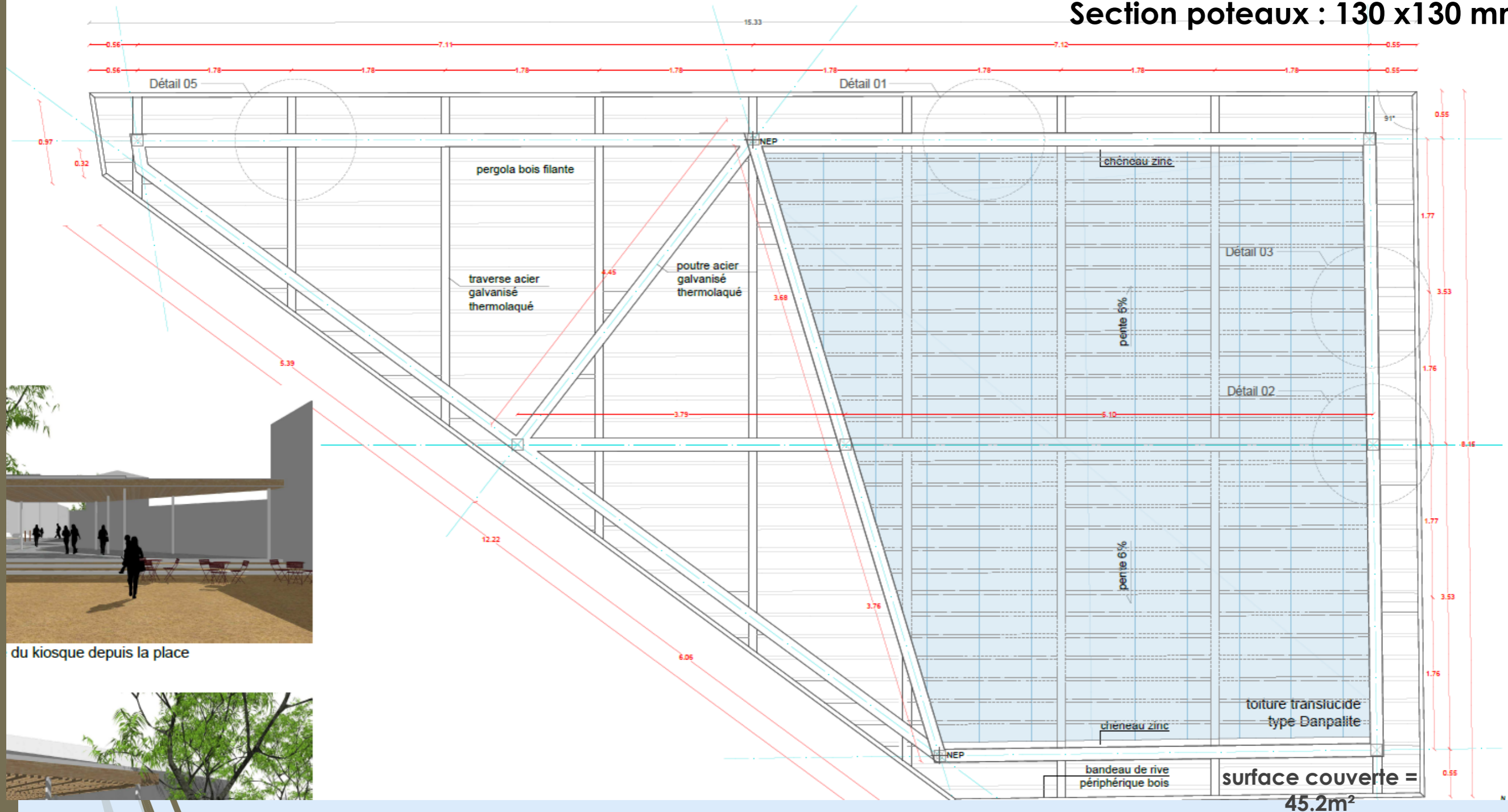
Hauteur sous toit : 3,5m

Hauteur « faitage » : 4,13m

Emprise au sol : 80m²

Section poteaux : 130 x130 mm

ensemble de la charpente acier galvanisé sera thermolaqué et assemblé par fixations invisibles (soudure / manchonnage)



du kiosque depuis la place



Détail 01

Détail 03

pente 6%

pente 6%

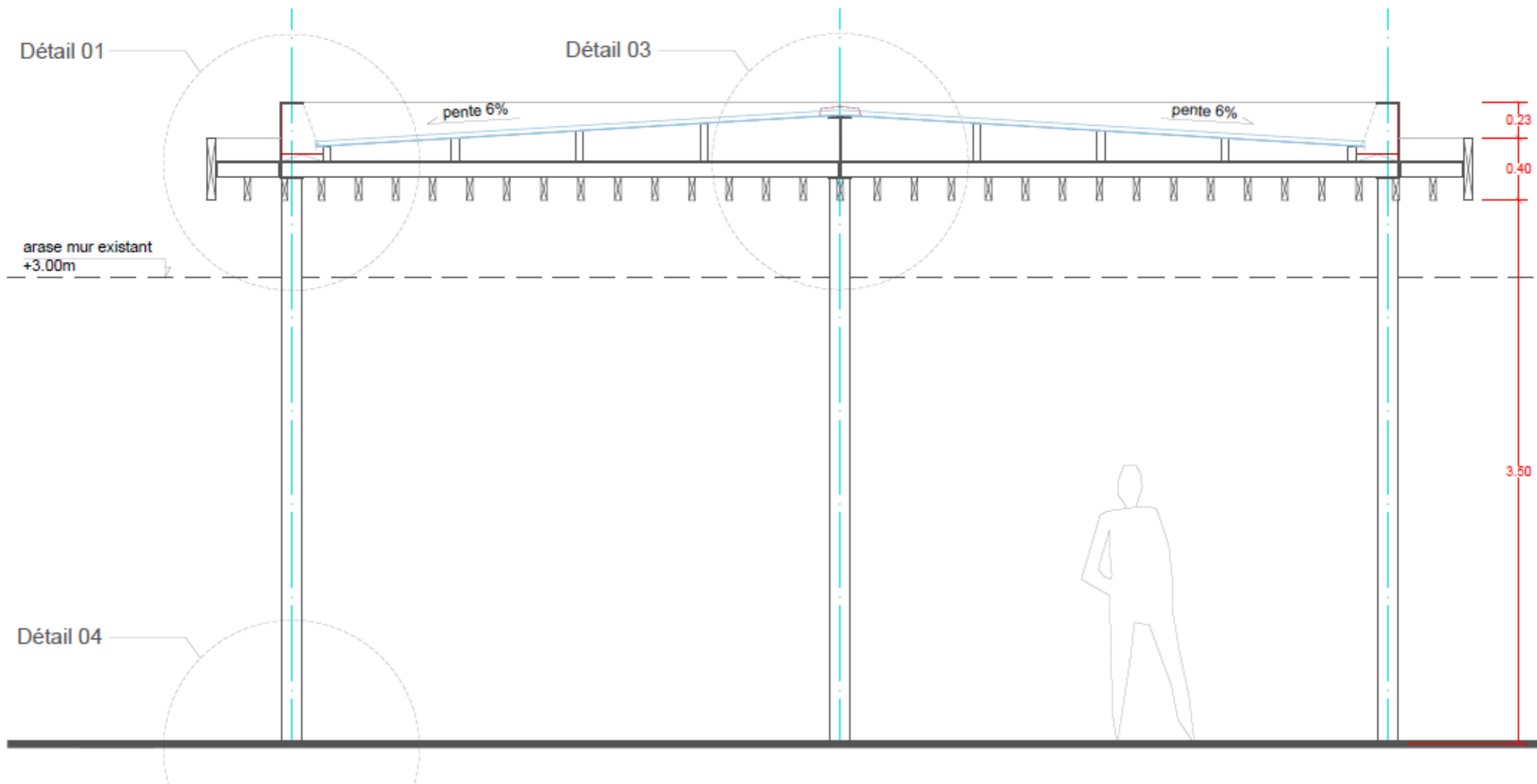
arase mur existant
+3.00m

0.23

0.40

3.50

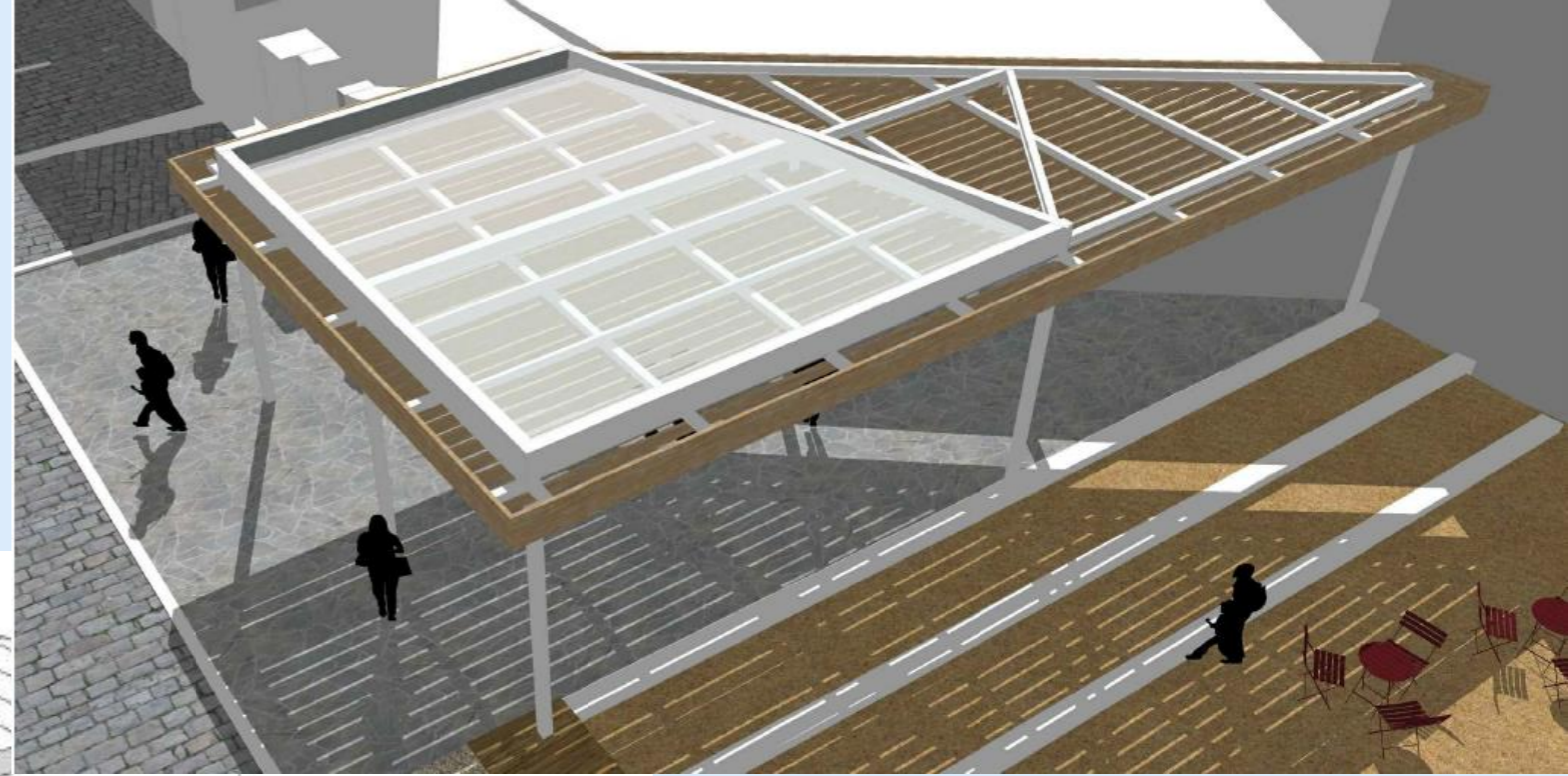
Détail 04





PERSPECTIVE _ Vue du kiosque depuis la place





toiture translucide
système Danpalite
y compris chéneaux

pannes acier thermolaqué
tubes ht variable suivant rampant
pour support toiture

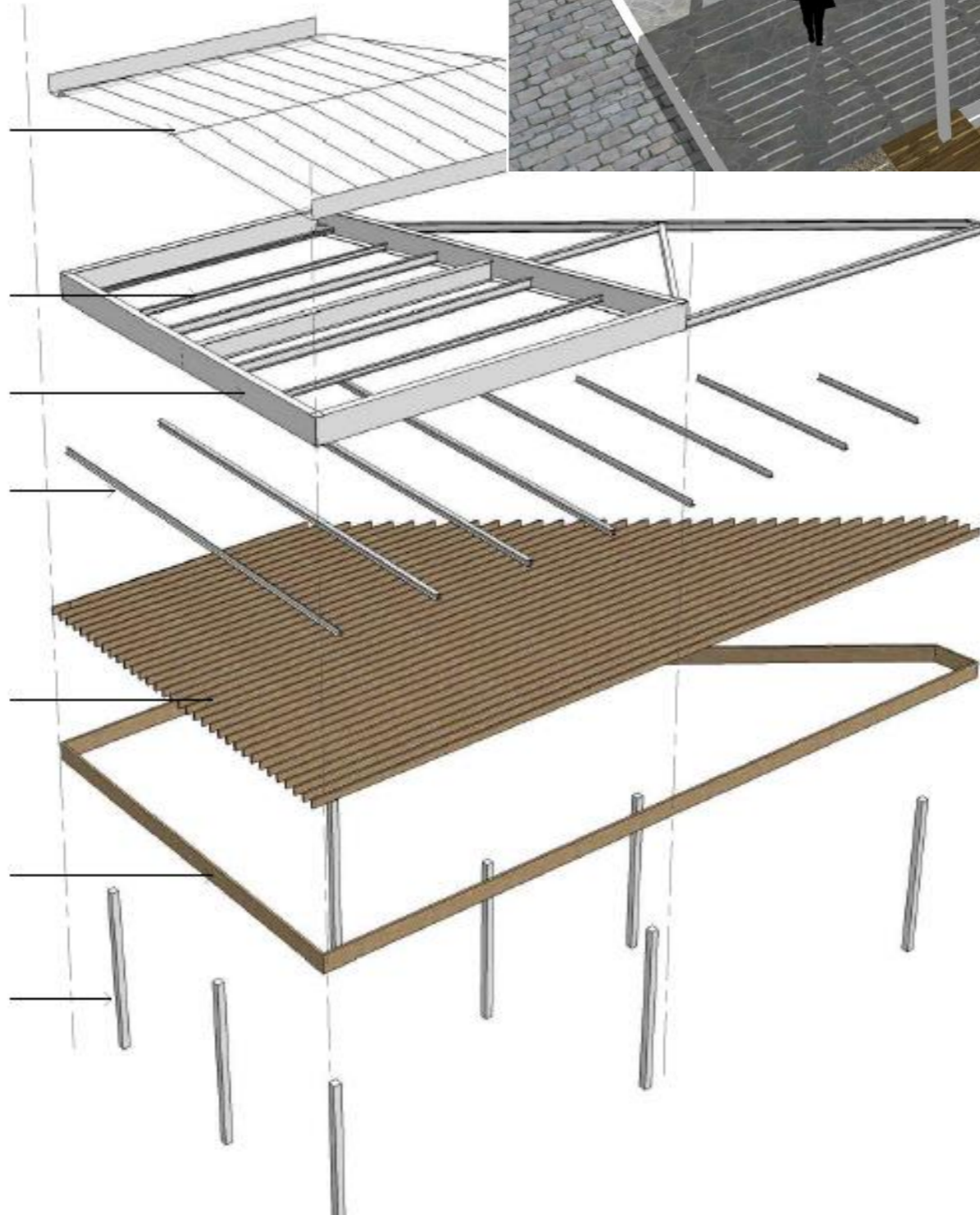
charpente acier thermolaqué

traverses acier thermolaqué
pour support pergola
tube 100x100mm

pergola bois filante
section 40x150mm
entraxe 25cm
bois acacia brut classe 4 non traité

bandeau de rive périphérique
poutre bois acacia LC classe 4
section 60x400mm

poteau tube acier thermolaqué
tube carré section 130x130mm
finition RAL XX



Visuels kiosque : plans Permis de construire (prise en compte avenant)

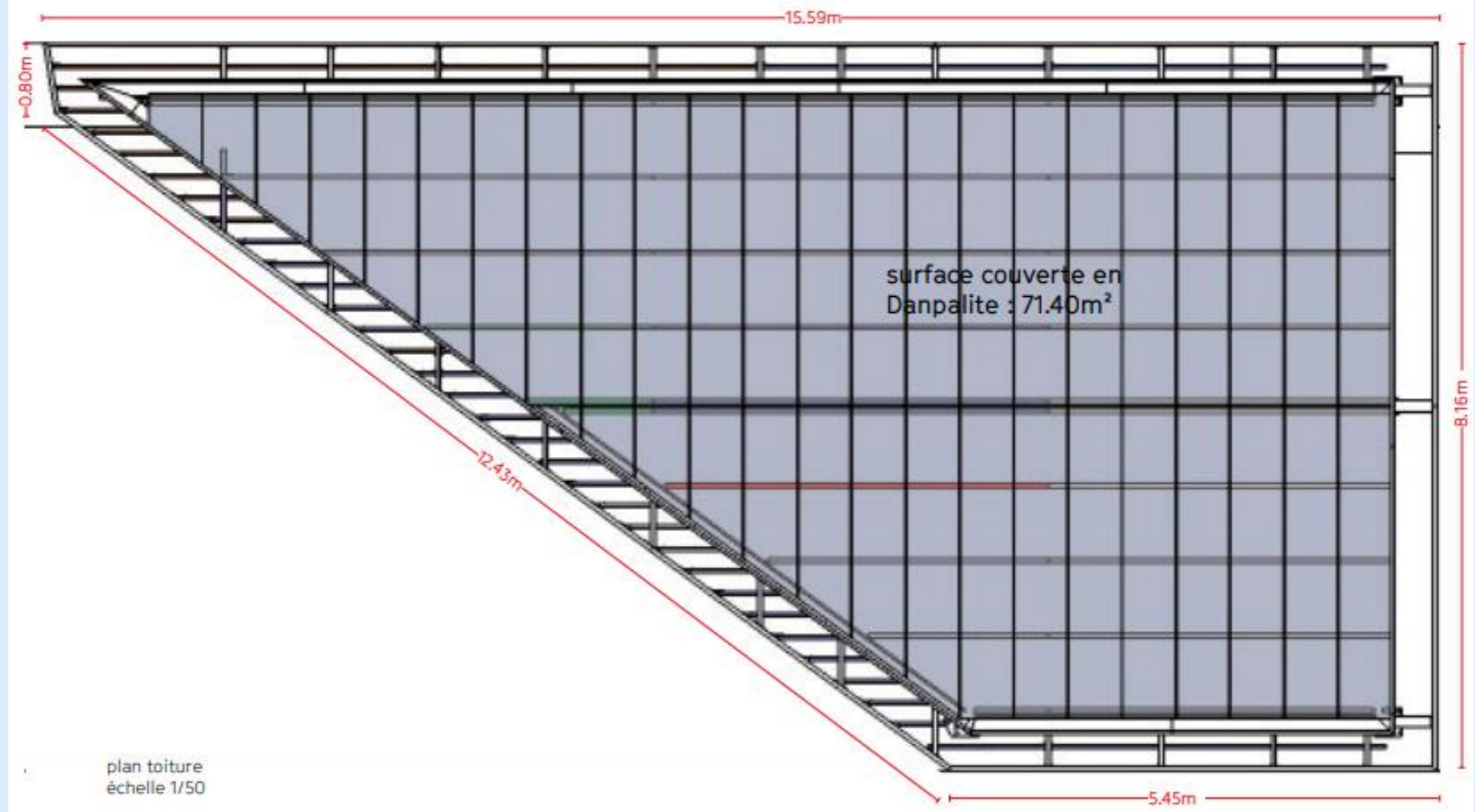
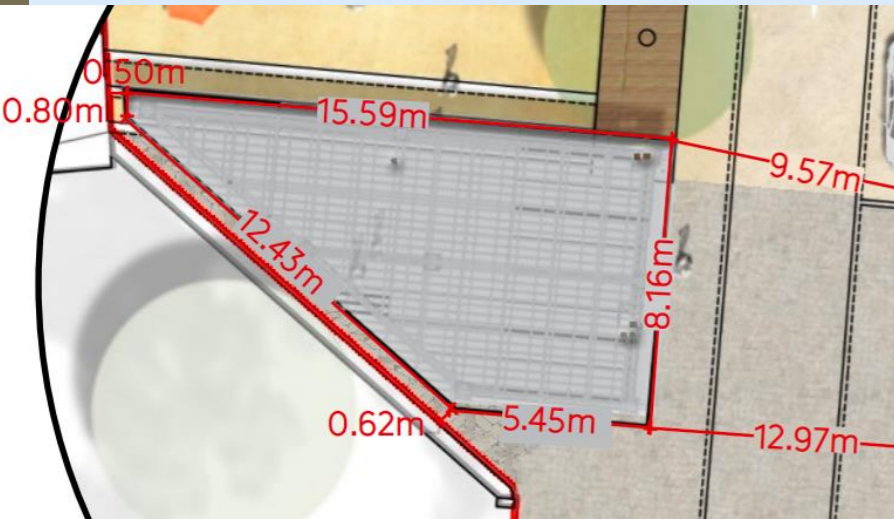
Dimensions :

Hauteur sous toit : 4,09m

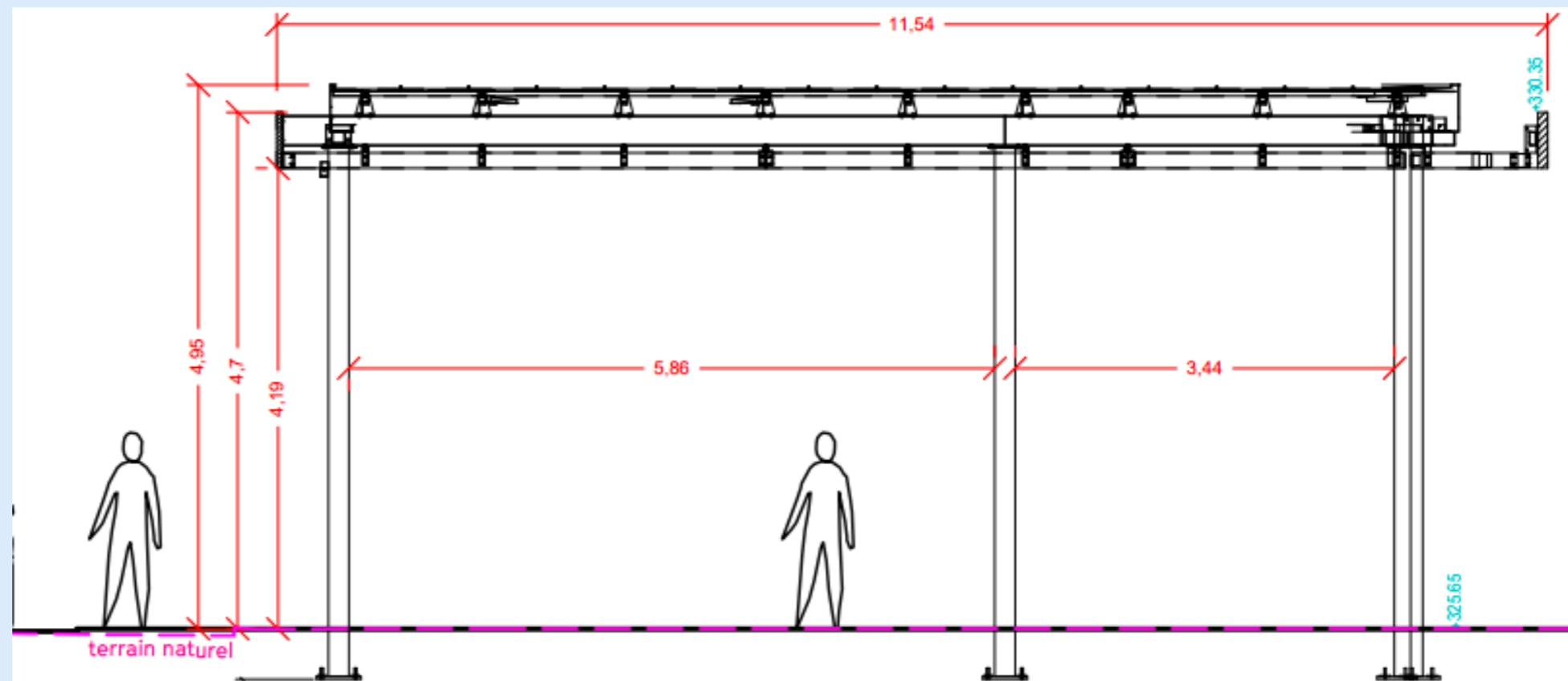
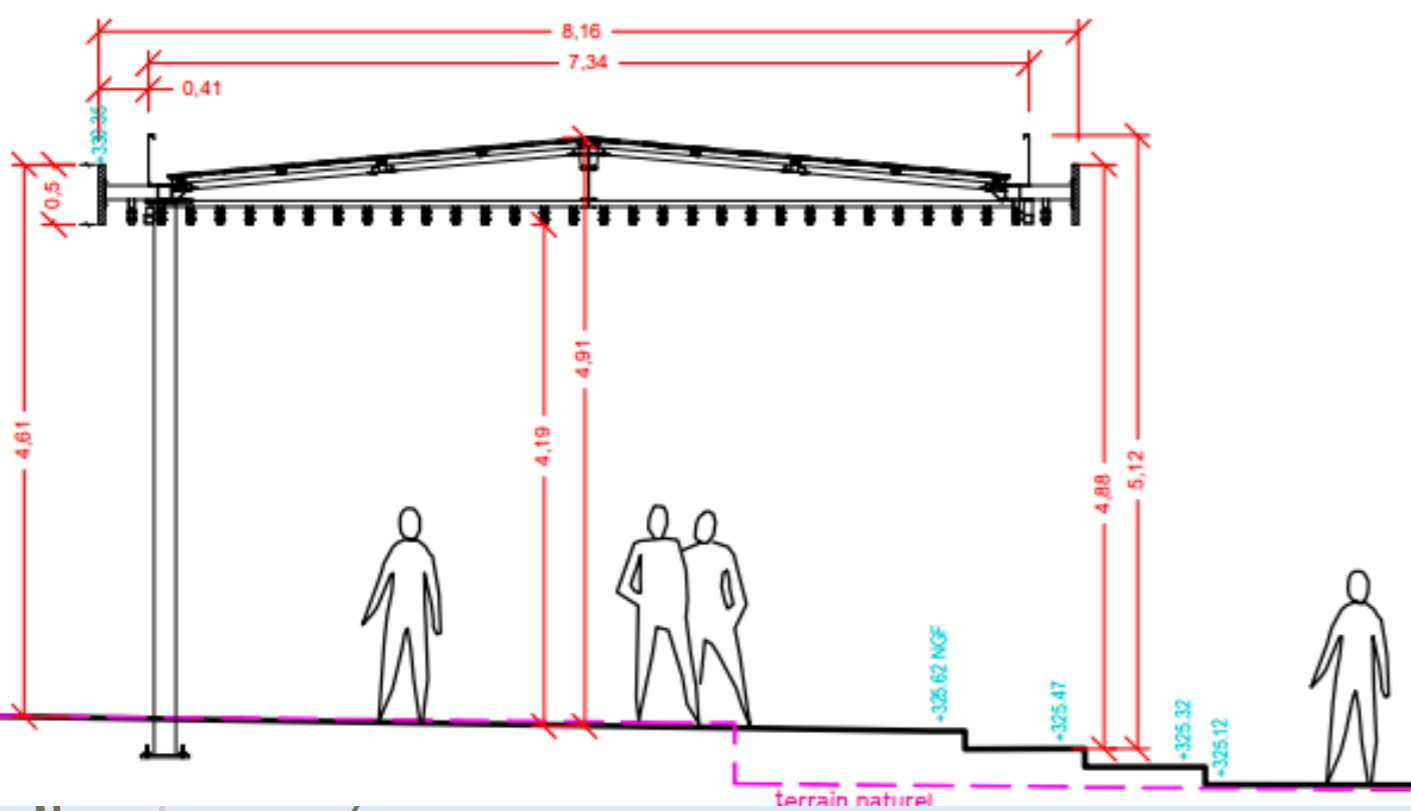
Hauteur « faitage » : 5,12m

Emprise au sol : 71,4m²

Section poteaux : 180 x180 mm



Visuels kiosque : plans Permis de construire (prise en compte avenant)



Visuels kiosque : insertion paysagère



- En septembre 2018, un projet de kiosque ouvert de 50 m² + 20 m² de pergola d'une hauteur de 3,5 m a été acté. Le coût du projet est de 96 600 € TTC.
- En mai 2020, un avenant a été conclu afin de couvrir l'ensemble du projet avec un rehaussement de la hauteur sous kiosque de 75 cm, soit un projet de 80 m² pour un nouveau montant de 131 610 €,
- Date de montage du kiosque : 5 décembre
- Aucune demande d'autorisation d'urbanisme n'a été déposée. De ce fait, et au vue de la structure et de son emprise au sol, la commune a demandé l'arrêt des travaux.
- **Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir autoriser madame le Maire à signer une demande de permis de construire pour l'édification du kiosque.**

Convention de servitude 9 ch de Laval

- Permis d'aménager à la SAS AKCEO accordé le 19 décembre 2019
- Accord verbal lors de l'accord pour une servitude de passage de réseaux en tréfonds au profit de la SAS AKCEO
- La servitude porterait sur un passage de canalisation des eaux usées et pluviales
- Aucune indemnité ne serait consentie
- Les frais, droits et émoluments seront portés par le propriétaire du fonds dominant (SAS AKCEO)
- Proposition de rétrocession de 3 m² dans le domaine public à l'euro symbolique

Désignation de référents

- Référent « rivière » qui sera le contact direct du syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues (SMBVA)
- Référent « Plan communal de Sauvegarde » pour la mise à jour de ce plan
- Les deux rôles peuvent être assurés par la même personne

Rapports annuels



Article L2122-21

Informations diverses

